

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

3 avril 2023, à 20h00
Salle du Conseil communal

Présidence
Madame Coralie Patthey

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 13 mars 2023.

Mme la Présidente salue la présence de la Municipalité incorporée conduite par M. Christian Minacci, le Syndic, de Mme Pilloud, secrétaire municipale, de M. Ruby, boursier, de M. Hertzisen, représentant de Police Riviera, Mme Anaïs Paschoud, huissière suppléante et le public.

Le Bureau est représenté par Mme Patthey, présidente ainsi que par Mme Sonia Nour, scrutatrice suppléante et M. Pierre Freymond, scrutateur suppléant. La secrétaire Mme Frankie Deloy Trüb étant excusée, M. Arnaud Gantenbein remplit la fonction de secrétaire suppléant pour cette séance (appel, enregistrement audio de la séance).

35 Conseiller·ère·s répondent à l'appel.

Excusé·e·s : Mmes et MM. Frankie Deloy Trüb, Karin Gartenmann, Nathalie Le Pogam, Catherine Mürset, Thierry Aubert, Abdallah Derradji, Yoann Müller et Rudolf Wampfler.

Absents : MM. Jacques Blanc, Dimitri Ribes

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election d'un·e secrétaire suppléant·e pour la séance
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022
5. Correspondance
6. Assermentation de Mme Céline Azienda Jarry-Lacombe
Remplacement de Mme Anne-Lise Chanson
7. Election d'un membre à la Commission communale de recours.
Remplacement de Mme Anne-Lise Chanson
8. Election d'un·e scrutateur·trice
Remplacement de Mme Anne-Lise Chanson
9. Préavis N° 01-2023
Adoption du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
Commission : Mmes et MM. David Roachat, Fabienne Fontana Hunziker, Catherine Mürset, Sébastien Groux, Rudolf Wampfler

10. Interpellations

- a. Interpellation de M. Serge Luzio et consorts au sujet de l'aménagement du territoire de Corseaux
- b. Interpellation de M. Serge Luzio et consorts au sujet du projet de construction d'une garderie et d'un EMS à Corseaux

11. Communications de la Municipalité Programme de législature 2021-2026

12. Communications du bureau

13. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

14. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié de la séance est accepté à l'unanimité.

3. Election d'un-e secrétaire suppléant-e pour la séance

Mme la Présidente propose M. Arnaud Gantenbein.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, M. Gantenbein est élu secrétaire suppléant à l'unanimité pour cette séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est accepté à l'unanimité.

5. Correspondance

Le bureau annonce que la Municipalité a répondu à l'Association Le Chemin des Galets relative à la remise des signatures récoltées dans le cadre d'une pétition intitulée « réhabilitation de la plage à Vevey-Corseaux plage ». Mme la Présidente invite les personnes intéressées à venir lire cette correspondance en fin de séance.

Le bureau a reçu une communication de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique relatif à la 5^e journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique – politique sociale : habitat pour seniors. Elle aura lieu le 5 mai prochain à Yverdon-les-Bains. Les personnes intéressées sont invitées à consulter ce courrier en fin de séance.

6. Assermentation de Mme Céline Azienda Jarry-Lacombe Remplacement de Mme Anne-Lise Chanson

Conformément à l'art. 5 du règlement du Conseil communal, Mme Céline Azienda Jarry-Lacombe est assermentée.

Mme la Présidente lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

7. Election d'un-e membre à la Commission communale de recours Remplacement de Mme Anne-Lise Chanson

Suite à l'intervention de Mme la Présidente, Mme Céline Azienda Jarry-Lacombe accepte volontiers de proposer sa candidature.

Au vote, Mme Céline Azienda Jarry-Lacombe est élue à l'unanimité.

8. Election d'un-e scrutateur·trice Remplacement de Mme Anne-Lise Chanson

Mme Borloz propose la candidature de Mme Martine Jacomelli.

Mme Martine Jacomelli est élue scrutatrice tacitement selon le règlement du Conseil communal et par applaudissements (art. 13, règlement du Conseil communal).

9. Préavis 01-2023 Adoption du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Commission : Mmes, MM. David Rochat, Fabienne Fontana Hunziker, Catherine Mürset, Sébastien Roux, Rudolf Wampfler

Le rapport de la commission étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie M. David Rochat, rapporteur, de prendre la parole afin d'apporter des compléments d'information.

M. Rochat annonce que le rapport n'a pas été rédigé selon les directives communales. Il s'agit bien d'un rapport commun présenté dans les quatre communes du Cercle pour éviter de se retrouver avec un règlement différent. Il précise que la commission ad-hoc a accepté les conclusions du préavis amendé.

Mme la Présidente prie M. Rochat d'en lire la conclusion relative aux amendements (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

« Réunion du 28 février 2023 à Château 2 à Corsier à 20h. Présents : Corinne Ansermoz (1^{er} membre) et 4 conseillers pour Jongny, Leah Tillemans (1^{er} membre) et 4 conseillers pour Chardonne, David Rochat (1^{er} membre), Fontana Hunziker Fabienne, Mürset Catherine, Groux Sébastien et Wampfler Rudolf, Nicolas Luyet (1^{er} membre) et 3 conseillers pour Corsier (M. Amstutz est absent), délégués des Municipalités et du bureau technique intercommunal (BTI) : Schneiter, Sansonnens, Minacci, Neyroud, Martinez et Siegfried (se retirent à 20h45). (...)

(...) Débats de la commission. A propos des demandes de permis en lien avec l'agriculture, l'ancien règlement contenait un rabais de 50 % ; il a été supprimé par souci d'égalité de traitement. Certains commissaires pensent qu'il faut le maintenir dans le présent règlement. Les arguments suivants sont invoqués : le volume important des constructions agricoles (halles) et le travail important du canton pour l'analyse des dossiers de permis de construire en zone agricole. Certains commissaires trouvent qu'il faut étendre ce rabais à d'autres corps de métier. Un amendement est proposé pour réintégrer les 50 % pour les agriculteurs. Il est accepté par 15 conseillers, 2 avis contraires et 2 abstentions. Pour les places vélos, un commissaire suggère d'augmenter le montant à 3'000 frs, pour le rapprocher du montant de compensation pour les autos qui utilisent environ 10 m² contre 2 m² pour les vélos. Certains commissaires trouvent que 750 frs est déjà cher. Un amendement pour monter le prix à 3'000 frs est proposé : il est refusé par une large majorité (17 non, 2 oui sans abstention).

En conclusion, la Commission nommée pour étudier ce préavis vous propose d'accepter les amendements concernant l' :

Art. 4 a) nouvelles constructions, agrandissements et dépendances : CHF 5.00 par m² de plancher habitable et de travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum CHF 300.00. Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50 %.

Art. 6 a) nouvelles constructions et agrandissements : CHF 2.00 par m² de plancher habitable et travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum de CHF 200.00. Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50 %.

*Le Président, rapporteur, David Rochat
Membre de la commission, Sébastien Groux*

M. Rochat informe que les communes de Chardonne et Corsier ont accepté ce préavis amendé.

Les amendements étant soutenus par plus de cinq membres du Conseil (Art. 75 al.3 du règlement communal), Mme la Présidente informe que l'on va procéder à la votation des amendements, puis à la votation des conclusions du préavis amendées ou non après la discussion sur le préavis général et le règlement.

La discussion est ouverte.

M. Marmier demande si la commune rentrera dans ses frais en chargeant ses taxes pour le secteur relatif aux permis de construction.

M. Rochat précise que l'idée d'adapter les tarifs est d'offrir la possibilité de facturer les heures de travail supplémentaire effectuées par le BTI quand un problème de réalisation de chantier survient.

M. Siegfried confirme qu'actuellement la facturation des permis de construire se fait en une seule fois et ne peut être reconduit une fois qu'ils sont délivrés malgré l'intervention parfois nécessaire des techniciens après coup. Le nouveau règlement permettra de corriger ce manquement. On ne peut garantir que le BTI rentrera dans ses frais. Chaque construction est différente quant à la difficulté de réalisation et sa complexité. M. Siegfried rappelle que le BTI a trois secteurs : aménagement du territoire, police des constructions et travaux. Certaines tâches communales comme le suivi des chantiers routiers ne sont pas facturées.

Mme Gayed, page 5, Art. 10, demande que l'on précise si la contribution mentionnée par place de stationnement concerne Corseaux ou les quatre communes du Cercle.

M. Siegfried répond que le montant mentionné dans l'Art. 10 s'applique sur les quatre communes. Il est calculé sur une base moyenne du coût de construction d'une place de parc. Il précise que la discussion ne porte pas sur le nombre de place de parc par logement, celui-ci étant directement rattaché au plan d'affectation communale. Une fois le nombre de place défini, la Municipalité impose aux propriétaires de les fournir. Il existe des particularités selon le type de construction, de rénovation et l'espace disponible. La Municipalité peut alors déroger au règlement en échange d'une contribution versée par le propriétaire.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions des amendements du préavis municipal l'un après l'autre et procède au vote séparément.

En conclusion, la Commission nommée pour étudier ce préavis vous propose d'accepter les amendements concernant :

L'Art. 4 a) nouvelles constructions, agrandissements et dépendances : CHF 5.00 par m² de plancher habitable et de travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum CHF 300.00. Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50 %.

L'Art. 6 a) nouvelles constructions et agrandissements : CHF 2.00 par m² de plancher habitable et travail et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum de CHF 200.00. Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50 %.

Aux votes, les deux amendements du préavis municipal N° 01-2023 sont acceptés à l'unanimité.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 01-2023 relatif à l'adoption du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

OUI ET VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'approuver le nouveau règlement amendé concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.
2. De fixer son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département cantonal compétent.

Au vote, les conclusions amendées du préavis municipal N° 01-2023 sont acceptées à l'unanimité.

10. Interpellations

a. Interpellation de M. Serge Luzio et consorts au sujet de l'aménagement du territoire de Corseaux

b. Interpellation de M. Serge Luzio et consorts au sujet du projet de construction d'une garderie et d'un EMS à Corseaux

Mme la Présidente annonce que les interpellations, signées par plus de 5 membres, sont valablement déposées et peuvent être traitées séance tenante.

Mme la Présidente passe la parole à M. Luzio.

M. Luzio précise que le but est de transmettre les questionnements sur les deux sujets sous forme écrites afin que la Municipalité ait le temps disponible de réflexion et transmette leur réponse par écrit. Beaucoup de questions des habitants lui sont parvenus concernant l'aménagement du territoire. M. Luzio aimerait également qu'un point de situation soit fait sur le projet de construction d'une garderie et d'un EMS à Corseaux. Il rappelle que la votation date d'un an. En conclusion, il souhaite que le Conseil communal soit tenu informé sur ces projets à la prochaine séance.

La discussion est ouverte.

M. le Syndic répond que la Municipalité a pris bonne note de ces interpellations et les traitera probablement à la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

11. Communications de la Municipalité

La discussion est ouverte.

Programme de législature 2021-2026

Mme Fonjallaz remercie la Municipalité d'avoir transmis ce document et a une question relative à la partie « Durabilité et transition écologique ». Elle s'étonne que l'on ne mentionne jamais l'agenda 2030 comme plan stratégique de développement.

M. MICHAUX précise que l'agenda 2030 fait partie d'une stratégie. La Municipalité est en train de travailler sur ce thème. Un mandataire, actuellement en formation spécialisée en durabilité et gestion durable, a travaillé sur un bilan et un nombre de mesures sur les communes du Cercle. Le plan de mesures qui débouchera sur un PECC (Plan énergie et climat communal) intègre toute la philosophie de la Confédération et du Canton. L'agenda 2030 y est inclus mais la projection va au-delà (2040, voir 2050).

M. Henchoz mentionne que l'outil PECC prévoit d'intégrer l'avis de la population et souhaite que ce soit le cas avant que tout soit finalisé.

M. MICHAUX répond que cela fait partie des mesures d'intégration et de la stratégie. La Municipalité regarde, au niveau de la commune, ce qui serait le plus adapté au niveau participatif : création de comité de pilotage, sondage... Il précise que deux grands groupes en seront les acteurs : l'administration communale et les citoyens.

M. Weiss souhaite des explications sur ce que l'on nomme « agenda 2030 » et le « PECC ».

M. MICHAUX répond que l'agenda 2030 est le résultat d'un consensus entre tous les membres de l'ONU. Il est une sorte de constitution mondiale pour un développement durable. Il est décliné au niveau de la Confédération qui a une vision stratégique au niveau de la durabilité. Aujourd'hui, on parle même plutôt de transition écologique. Cela se décline au niveau des cantons qui mettent en place des mesures. Une forte contribution est demandée au niveau communal pour, entre autres, faire agir les citoyens.

Le PECC signifie plan énergie et climat communal. C'est un des outils à disposition qui peut être mis en place au niveau communal, des quatre communes du Cercle ou régional. Un modèle est disponible sur le site du Canton de Vaud pour son élaboration et sa mise en œuvre.

Mme Fonjallaz demande ce que la commune sous-entend par « favoriser les implantations de haut débit fixe dans les maisons » (partie « urbanisme et territoire communal »). Pour elle, c'est un contact et une relation entre Swisscom et elle-même.

M. LE SYNDIC répond que des zones du réseau de notre territoire sont extrêmement mal desservies au niveau du haut débit. Cela concerne les personnes qui ne sont pas dans le réseau câblé et qui dépendent encore des fils cuivre des installations téléphoniques sur le réseau. Pour rappel, Swisscom a le monopole sur le dernier kilomètre, les distributeurs concurrents étant des sous-traitants. En début de législature, la commune a décidé de faire en sorte de favoriser le haut débit. Swisscom a proposé à la commune d'être équipée en FTTH (Fiber to the Home) jusqu'à l'intérieur des maisons. L'installation de cette infrastructure sera en service dès que les accords dans l'utilisation du dernier kilomètre et la rétribution de l'investissement de Swisscom seront établis entre Swisscom et ses concurrents. Dans le plan, il est mentionné uniquement le but initial de la commune en début de législature, c'est-à-dire améliorer de débit fixe afin de soulager les réseaux mobiles. En effet, les personnes n'ayant pas de raccordement internet fixe passent par le réseau 4G ou 5G pour voir un film en haute définition et sature le réseau.

Mme Fonjallaz se demande pourquoi la formation continue des ressources humaines ne fait pas partie du plan de législature (voir partie « Administration communale » - « Assurer une gestion des ressources

humaines respectueuse des compétences des collaborateurs, favorisant leur développement professionnel »)

M. LE SYNDIC informe que la formation fait partie intégrante du soin apporté à l'évolution des collaborateurs et des collaboratrices dans la commune.

M. Luzio demande ce que la commune sous-entend par « évaluer les acquis et des développements possible de la cyberadministration » (partie « administration communale »). Il pense en particulier pour les personnes relativement âgées souvent désemparées face à l'évolution technologique.

Il aimerait également savoir ce que la commune sous-entend par « renforcer l'intercommunalité » (partie « région et relations – collaborations - intercommunales »).

M. LE SYNDIC annonce que la réfection du site internet est prévue cette année. Des outils y seront fournis sur le sujet de la cyberadministration qui permettront de faciliter la vie des internautes. Ils seront combinés à d'autres modes plus « traditionnels » pour permettre d'offrir les mêmes prestations aux personnes rencontrant des difficultés dans ce domaine.

Quant à la question sur l'intercommunalité, M. le Syndic indique qu'il s'agit de la favoriser à chaque occasion possible quand cela fait sens comme dernièrement pour le règlement du BTI au niveau du Cercle ou pour le plan directeur intercommunal (y.c. le plan énergétique) et le projet d'agglomération 5^e génération au niveau de la Riviera. La volonté est de travailler de façon la plus efficace possible sur une vision plus large que juste communale.

M. Marmier réitère les remerciements que Mme Fonjallaz a adressé à la Municipalité et demande ce que signifie concrètement « améliorer l'offre en places d'accueil pour les écoliers » (partie « être à l'écoute des besoins de la population »).

M. PASCHOUD répond que cela concerne Ondine, structure d'accueil rattachée à l'ASICC. L'idée est d'offrir suffisamment de place d'accueil aux habitants du Cercle dans les cantines scolaires et les UAPES (Unité d'accueil pour écoliers). Depuis l'augmentation de la population sur les hauts, cela pose un problème de saturation. Des listes d'attente ont commencé à être mises en place, tout en restant de l'ordre du raisonnable.

M. Marmier demande quelles actions ont été déjà entreprises depuis le début de la législature concernant le point « monitorer les bâtiments communaux (partie « patrimoine communal »)

M. MICHAUX précise qu'un nouvel intendant a été engagé. Par conséquent, une phase d'apprentissage des différentes infrastructures communales est à considérer. Un des objectifs de ce collaborateur est de faire une évaluation énergétique pour définir les investissements à engager pour améliorer tout ce qui concernent ce domaine dans les bâtiments. Cela rentre totalement dans le PECC.

M. Marmier espère que l'on rentrera rapidement dans l'action. De plus, il émet le vœu que la réalisation d'un plan climat ne soit pas juste « envisager ».

Mme CARRUZZO précise qu'il est en cours de rédaction.

M. Marmier souhaite également, concernant la partie « durabilité et transition écologique », que la Municipalité mette régulièrement au courant les membres du Conseil communal et la population des adaptations du plan directeur.

Mme Jacomelli demande si « sensibiliser la population à des actions d'économie d'énergie » et « éradiquer les espèces invasives et informer la population sur les actions à entreprendre » seront des points à budgétiser pour l'année prochaine, ceci afin de sensibiliser pécuniairement la population.

Mme CARRUZZO précise qu'il existe déjà des aides cantonales comme pour l'arrachage des haies de laurèle. L'information sera certainement communiquée dans le Corsal'infos. Cependant, la Municipalité

n'a pas prévu de subventionnement communal. Elle ajoute que M. le Syndic n'est pas enclin à aller sur ce terrain.

M. LE SYNDIC explique que le sujet fait débat au sein de la Municipalité. L'idée pour lui n'est pas de subventionner pour inciter ou faire avancer mais de trouver des solutions économiquement viables et de motiver les gens à prendre leur responsabilité sur certains thèmes. Il ajoute qu'il respecte totalement la collégialité. Si l'un de ses collègues lui demande de poser un montant au budget, le vote fera foi. De son point de vue, c'est les personnes qui ont les moyens qui bénéficieront des 10 à 15% subventionnés en définitive. Mais il est d'accord de mettre certaines actions au budget.

M. PASCHOUD

Point de situation sur l'accueil de jour : Pour rappel, la décision des autorités de la ville de Vevey de sortir du réseau d'accueil de jour « REVE » a mis les familles des communes du Cercle dans des situations difficiles. La commune de Vevey a proposé à l'ASICC de reprendre la garderie des Ecoreuils du Mont-de-Corsier (44 places) ce qui fut accepté. L'ASICC a pu ouvrir une nouvelle garderie provisoire à Corsier. Elle reçoit près de 66 enfants (44 places) et sera inaugurée le 13 mai prochain (de 10h à 14h). L'occasion est belle pour se rendre compte du travail accompli par la commune de Corsier dans la réalisation de l'ouvrage et pour rencontrer le personnel chargé de s'occuper des enfants. M. Paschoud annonce que d'autres projets sont en cours d'étude sur les quatre communes du Cercle. Il en informera l'assemblée quand ils seront aboutis.

M. LE SYNDIC

Indexation des salaires du personnel communal : La Municipalité a décidé de suivre ce qui a été mis au budget concernant l'adaptation des rémunérations du personnel et, donc, d'appliquer l'indexation des salaires conforme à l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre 2022.

Mme CARRUZZO

Avancement du projet de la petite épicerie : Elle annonce qu'un préavis sera déposé probablement au mois de juin. Le projet a pu reprendre après avoir eu un souci de tenue des délais, le bureau d'architecte étant en surcharge de travail. Un gérant a été trouvé pour s'occuper de l'épicerie. Des discussions ont eu lieu avec les membres du club 55+ qui seraient prêts à assurer une présence humaine par exemple les lundi matin pour faire un café-contact.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

12. Communications du bureau

Les prochaines votations fédérales et cantonales se dérouleront le 18 juin 2023. Mme la Présidente annonce que le dépouillement nécessitera la présence de personnes supplémentaires. Par avance, elle remercie de venir vers elle à la fin de la séance pour s'annoncer.

Le bureau s'est réuni à trois reprises pour prendre les décisions suivantes :

Vu l'absence d'article dans le règlement communal et des divergences d'application suivant les autres communes, le bureau a décidé qu'un membre sera désigné en début de séance du Conseil en cas d'absence sporadique de la secrétaire en fonction. Le plus appréciable serait qu'un volontaire se propose. Le cahier des charges sera alors le suivant : faire l'appel en début de séance, rédiger le PV (contribution prévue de CHF 200.- /PV du Conseil communal), le faire approuver par le-la Président.e du Conseil par mail, le transmettre à la secrétaire qui finalisera, si nécessaire, la mise en page du document avant la transmission au greffe. Par conséquent, le bureau souhaite que le greffe enlève la mention de poste de secrétaire suppléant.e à repourvoir sur le site internet de la commune. En cas d'absence prolongée, des démarches seront entreprises (Corsal'infos, annonce dans la presse) pour trouver un ou une nouvelle secrétaire.

Une nouvelle procédure de communication aux membres du Conseil est mise en place lors de la nomination de commission ad-hoc. Suite à l'annonce faite aux membres concernés et au greffe quant à la nomination de commissaires, la secrétaire informera succinctement les membres du Conseil par e-mail qu'une commission ad-hoc a été désignée pour le traitement d'un préavis. Par conséquent, l'information sera plus accessible et immédiatement connue par le conseil communal. Mme la Présidente fait la remarque que le greffe fait depuis toujours afficher les décisions au pilier public et les communique via le site internet communal dans les jours qui suivent.

Suite à l'invitation reçue de AggloRiviera relative à l'Atelier public cible organisé le 7 juin 2023, le bureau a nommé MM. Manuel Kellenberger et Serge Luzio comme représentants.

Le bureau du Conseil a nommé une commission pour le préavis N° 02-2023 relatif à une demande de crédit pour l'assainissement des collecteurs, la participation au remplacement des conduites du SIGE, le remplacement de l'éclairage public et la plantation d'arbres à la route des Cerisiers.

Sont nommés Mme Jeanne Delapraz, 1^{ère} membre, MM. Paul Weiss, Hervé Henchoz, Roberto Trüb et Mme Nathalie Fonjallaz.

Mme la Présidente informe que le municipal en charge, M. Siegfried, enverra un lien doodle pour convenir d'une date de séance.

Pour rappel, l'élection du bureau aura lieu en juin. De ce fait, les membres du Conseil communal sont appelés à se concerter afin que les postes soient repourvus.

La sortie du Conseil communal aura lieu le 3 juin 2023 à La Brévine. Mme la Présidente prie les membres du Conseil qui ne lui ont pas encore répondu de la tenir informée dès que possible.

13. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

M. Weiss, pour le SIGE, communique que deux préavis ont été adoptés pour le renouvellement de conduites d'eau potable au chemin de la Cergniaule à Montreux et pour l'élimination de la moule Quagga à la station des Gonelles de Corseaux (problème de bouchage des canalisations). Il annonce que le statut de suppléant a toujours fait problème au SIGE. Une motion a été déposée par M. Burgi, délégué de la commune de Vevey, qui souhaite supprimer ce statut et modifier la représentation des communes au sein du Conseil intercommunal. Ceci implique une modification des statuts du SIGE. M. Weiss rappelle que, pour se faire, on doit obtenir l'unanimité des communes. Notre Conseil communal a le droit de véto. Jusqu'à présent, les communes de l'Amont ont une représentativité de 24%. La nouvelle proposition la ferait passer à 27 %. Les délégués de Montreux y sont opposés et voient dans cette configuration un problème démocratique. M. Weiss annonce que, si le nombre de délégué est réduit de façon notable pour notre commune, le Conseil communal s'y opposerait. Il poursuit en mettant en avant le point sur, cette fois-ci, la représentation des membres exécutifs. La rationalité pour avoir des membres de l'exécutif dans un législatif est discutable. Il aimerait savoir quelle est la position de la Municipalité à ce sujet.

M. Siegfried répond que sept municipaux constituent le comité directeur du SIGE. L'un d'eux représente les communes du Cercle. Actuellement, c'est Corseaux qui y siège, selon un tournus préétabli entre les quatre communes. De ce fait, il conçoit qu'il n'y aurait pas de raison d'avoir les représentants de la Municipalité dans le Conseil intercommunale étant donné qu'il fait lui-même partie du comité directeur et qu'il est au courant des affaires du SIGE. Ce serait un non-sens qu'un de ses collègues posent par exemple une interpellation contre le codir, donc contre lui. En revanche, il se met à la place des trois autres communes qui n'ont pas de représentant au SIGE durant cette législature. Il serait correct qu'un municipal puisse assister au plénum et être ainsi au courant des activités du SIGE. Cette demande vient surtout des grandes communes de Vevey et de Montreux qui ont chacune un représentant au codir, un délégué et un délégué suppléant. Cela fait 4 représentants de la Municipalité de Vevey par exemple pour une séance du SIGE. Il y a moyen de modifier cela.

M. Siegfried rectifie l'indication du pourcentage représentatifs des communes d'Amont indiqué par M. Weiss. Cela est plus proche de la moitié que du quart. Il encourage le Conseil communal à défendre la

représentabilité de Corseaux. Il ajoute que l'on doit la définir non seulement par rapport au nombre d'habitant mais également par le nombre de communes représentatives de la Commission intercommunale telle que le SIGE.

M. Forestier, pour l'ASICC, annonce qu'une séance a eu lieu en mars dernier pour traiter du préavis relatif au rapport de gestion et aux comptes 2022. Les conclusions ont été acceptées et le budget prévu a été respecté. La Cogest a souligné que les coûts du transport et de l'administration ont fortement augmenté. Cela est dû essentiellement en raison du déménagement de l'ASICC à l'avenue Reller (Vevey). Il rappelle qu'un décalage existe toujours entre l'année civile et l'année scolaire. On tient compte du nombre d'élève en début d'année, mais une évolution est à considérer. 7% d'élève en plus ont été enregistrés sur une durée scolaire, donc à cheval sur deux années civiles. Une augmentation des coûts va donc se répercuter sur l'exercice comptable suivant. Il ajoute qu'une visite des quatre Ondînes a été organisée entre les membres du Codir et la Cogest ce qui a permis de répondre aux questionnements des délégués.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

14. Divers et propositions individuelles

Mme Fonjallaz souhaite connaître le résultat des sondages fait auprès de la population concernant l'épicerie self-service. Elle précise qu'elle ignorait que cela ferait l'objet d'un préavis. Elle ajoute que, pour elle, il s'agissait d'un partenariat avec l'hôtellerie de Châtonneyre et non avec le Club 55+.

Mme Carruzzo répond que ces éléments seront communiqués dans le préavis. Elle annonce que 90% des personnes y ont répondu et ont signalé être favorable à la création de l'épicerie. Si elle est installée dans l'ancien local de la Poste, cela va nécessiter des travaux et des aménagements dont une chambre froide. On va dépasser les CHF 50'000 d'investissement c'est pourquoi un préavis est nécessaire. Elle précise que le partenariat ne se fera pas avec l'hôtellerie de Châtonneyre mais avec l'association « la Petite Epicerie » qui, elle-même, collaborera avec eux pour l'entretien et la garantie de certaines heures d'ouverture. Les sondages ont fait ressortir qu'une présence humaine serait souhaitée par moment. De ce fait, Mme Carruzzo, sous l'aval de la Municipalité, a décidé de faire appel au Club 55+. L'animation d'un café-contact le lundi matin est une première proposition.

M. Forestier aimerait savoir pourquoi le marquage de la bande cyclable sur le pont CFF à la route de Lavaux a disparu.

M. Siegfried relate qu'un accident de cycle a eu lieu à l'extrémité du pont pour aller sur la route cantonale dans la direction de Vevey. Il a été constaté que cela s'avérait très délicat de respecter l'obligation de rester sur la piste cyclable à cet endroit de passage de seulement 1m10 de largeur, et ceci suivant la vitesse du cycle (peut aller jusqu'à 45km/h). De ce fait, une adaptation a dû donc être faite. La piste cyclable a été transformée en trottoir mixte (surface partagée entre piétons et cyclistes). Ainsi les cycles rapides ont l'autorisation de rester sur la route cantonale.

M. Forestier répond qu'il n'est pas étonné, tant la situation lui paraissait dangereuse. Il se réjouit d'observer comment la cohabitation entre piétons et cyclistes va se passer.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente lève la séance à 21h22 et souhaite une bonne fin de soirée à tous.

La Présidente

La Secrétaire

Coralie Patthey

Frankie Deloy Trüb

Interpellation de Serge Luzio au sujet de l'aménagement du territoire de Corseaux

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

A. Bref rappel contextuel

Le territoire de la Commune de Corseaux est régi par le plan général d'affectation (PGA) et son règlement communal d'affectation (RGA) sur le plan d'extension et la police des constructions, entrés en vigueur le 25 juin 1993, ainsi que par les règlements des plans d'extension partiels "Village de Corseaux" et "Vignoble de Corseaux".

En 2016, la Municipalité a soumis au Conseil communal (CC dans la suite du texte) le préavis no 13-2016 demandant un crédit de CHF 156'600.-, en vue de sa révision (nouveau PACom). Le CC a approuvé cette demande lors de sa séance du 28.11.2016. Ce préavis précise en 8 points le contexte dans lequel la Municipalité entend travailler. Il y est également indiqué qui sont les acteurs impliqués tout au long de ce processus de révision. Ce dernier point précise que le CC sera tenu régulièrement informé du suivi des démarches par la Municipalité.

En 2019, la Municipalité a présenté au CC (préavis 06-2019) la demande d'adopter le plan d'affectation « Secteurs d'extension du village » ainsi que son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 20 février au 21 mars 2019. Les conclusions de ce préavis ont été acceptées par le CC le 30.09.2019.

A ce jour, deux autres projets spécifiques, dans le cadre de l'aménagement du territoire communal, ont déjà fait l'objet d'une décision de la part du CC. Il s'agit de :

- la demande de crédit d'étude de CHF 160'000.- pour la réalisation du plan partiel d'affectation « Corseaux Parc » (Préavis 11-2012) concernant les 7 parcelles situées entre la route de Lavaux et la ligne CFF qui sont à aménager par plan spéciaux. Celui-ci doit encore être mis à l'enquête publique.
- du nouveau plan d'affectation de la parcelle 489 du vignoble « En Châtonneyre » décidé par le CC en octobre 2021 et approuvé par référendum le 19 juin 2022. Ce PA fait l'objet actuellement de recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP).

B. Questions à la Municipalité

PACom : selon la brochure distribuée à la population en décembre dernier, l'avant-projet du PGA et de son RGA (PACom) va prochainement être soumis aux services cantonaux pour un examen préalable de conformité légale, technique et juridique. A ce sujet, le CC peut-il être informé sur :

1. *quelles sont les modifications de l'avant-projet du PACom en comparaison du PGA de 1995, plus particulièrement concernant la distribution et la densification des différentes zones du territoire communal ?*
2. *quelles sont les évolutions essentielles en matière de règles de construction et en particulier celles permettant de répondre aux exigences actuelles – et à venir – en matière d'énergie, de protection des milieux naturels et du patrimoine ?*
3. *quelle est la situation financière de cette révision et peut-on savoir si les montants d'ores et déjà dépensés – engagés ou à venir sont en ligne avec la somme du crédit accordé en 2016 ?*
4. *de quelle manière et avec quelle fréquence la municipalité entend-elle informer à l'avenir le CC sur l'avancement des prochaines étapes avant la mise à l'enquête publique du nouveau PACom ?*

Interpellation de Serge Luzio au sujet de l'aménagement du territoire de Corseaux

Plan partiel d'affectation « Corseaux Parc » La commune de Corseaux agit comme maître d'ouvrage selon une convention signée en juin 2012. Ce plan est toujours à l'étude. Sa mise à l'enquête n'a pas encore eu lieu. La Municipalité peut-elle informer le CC sur la situation de ce projet à ce jour, soit :

5. l'état d'avancement et de réalisation de ce plan partiel d'affectation, son agenda jusqu'à sa mise à l'enquête, sa situation financière et les éventuels risques ou difficultés que rencontre le maître d'ouvrage ?
6. la nouvelle convention destinée à assurer le financement du projet tel que cela est indiqué dans le rapport de gestion communal 2021, est-elle maintenant acceptée par toutes les parties afin d'être soumise au CC par voie de préavis et si ce n'est pas le cas, pour quelle raison ?
7. comment et avec quelle fréquence la Municipalité entend-elle à l'avenir informer le CC sur ce plan partiel d'affectation et la bonne exécution de son mandat de maître d'ouvrage avant sa mise à l'enquête ?

Avec mes remerciements par avance à la Municipalité pour l'attention qu'elle voudra bien porter à cette interpellation et les réponses écrites qu'elle voudra bien y apporter.

Corseaux le 20 mars 2023

Serge Luzio, conseiller communal

Bruno

C. Musset

J. Lapraz

Corseaux, le 18 mars 2023
Nathalie Fonjallaz

Interpellation de Serge Luzio au sujet du projet de construction d'une garderie et d'un EMS à Corseaux, questions à la Municipalité

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Bref rappel contextuel

En 2013, le Conseil communal (CC dans la suite du texte) de Corseaux (PV CC du 23.3.2013) décidait d'encourager la Municipalité à préavis favorablement l'engagement d'une étude de faisabilité pour la réalisation, dans le cadre d'un partenariat public-privé, d'une résidence pour seniors et d'une garderie sur la parcelle communale no 489 sise « En Châtonneyre ».

Cette étude a débouché sur le PA EMS en Châtonneyre mis à l'enquête publique en 2019, qui a été accepté par le CC en octobre 2021 et par référendum populaire le 19 juin 2022.

Pour réaliser ce projet, le préavis 02-2013 indiquait dans son annexe III quels seront les intervenants et la procédure à suivre, soit :

Les Intervenants

- La commune de Corseaux est propriétaire foncier et superficiaire
- Le Service de la santé publique (SSP) représente l'état de Vaud
- La fondation d'utilité publique de M. Dubuis « Partenaire Logement Corseaux » est « superficiaire »
- La fondation de M. Dubuis, « Résidence du Léman » – reconnue d'intérêt public est « l'exploitant »

La procédure

Accord de principe de la Commune de Corseaux

Accord de principe du SSP

A la charge du superficiaire :

- L'élaboration du plan de quartier
- L'élaboration du DDP (droit de superficie)
- L'étude du projet et la mise à l'enquête publique
- La mise en soumission selon marché public
- La réalisation

Questions à la Municipalité

A. **Concernant les intervenants et la procédure :** La 1^{ère} étape de ce programme étant terminée, la préparation des étapes suivantes devrait pouvoir aller de l'avant. Leur réalisation pourrait en effet commencer dans le cas où la justice viendrait à lever l'effet suspensif actuel dû aux recours. Dès lors, le CC peut-il être informé par la Municipalité sur la situation de préparation de ce programme en apportant des réponses aux questions suivantes :

1. *Y-a-t-il eu des changements depuis 2013, et si oui lesquels, au sujet des intervenants désignés et au niveau de la procédure et de son financement à la charge du superficiaire ?*
2. *Où en sont les discussions entre le canton, la commune et Monsieur Dubuis (et ses fondations) concernant l'élaboration du DDP, la surface couverte par le droit de superficie, ainsi que le rôle, les droits et les devoirs /responsabilités de chaque intervenant ?*
3. *Normalement, le superficiaire est propriétaire du bâti construit sur le terrain mis à sa disposition. Qu'en est-il pour ce qui concerne la garderie ?*

Interpellation de Serge Luzio au sujet du projet de construction d'une garderie et d'un EMS à Corseaux, questions à la Municipalité

4. *Les étapes et le montage financier de l'ensemble du projet sont-ils déjà fixés et si oui, peut-on en connaître les principes et si non peut-on nous en expliquer les raisons ?*

B. Concernant la mise à disposition de la crèche-garderie et de l'EMS : lors de la réunion publique « On en parle » organisée par la Municipalité en mars 2021, il a affirmé que :

5. **l'actuel l'EMS** situé à Corseaux n'est plus aux normes, selon son gérant responsable, Monsieur Dubuis. Ce dernier a également dit publiquement que l'établissement allait fermer en 2026, mais au plus tard en 2028, sous réserve de l'accord du bailleur et celui du canton. *A-t-on maintenant connaissance de la date de fermeture effective de l'EMS actuel ?*

6. **le futur EMS** en Châtonneyre (toujours selon M. Dubuis) ne sera pas construit et disponible avant 10 à 15 ans. *La municipalité peut-elle confirmer en précisant les raisons de tels délais ?*

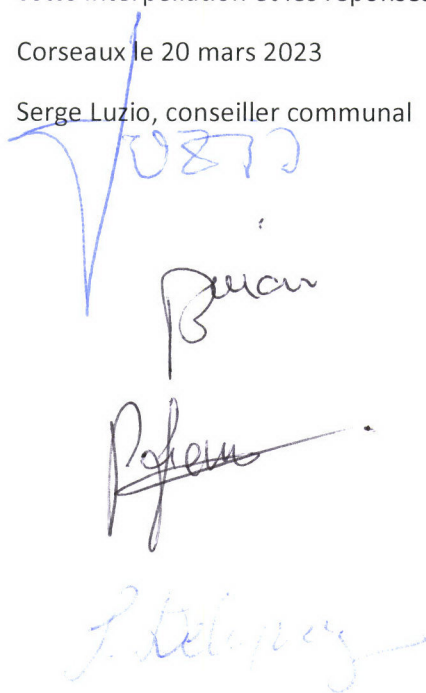
7. compte tenu des délais longs annoncés par M. Dubuis, un participant dans le public a estimé que l'urgence était la **crèche – garderie**. Il a demandé si celle-ci pouvait être construite d'ici à 5 ans. Il lui a été répondu de façon affirmative par la Municipalité, sous réserve d'une demande au canton et de son autorisation. *Dès lors, où en sommes-nous à ce jour sur cette question de dissocier les deux projets de construction prévus en Châtonneyre et sur le délai de mise à disposition d'une crèche garderie à Corseaux ?*

8. *Au vu de l'importance et de la complexité de ce projet « EMS – Garderie » en Châtonneyre pour notre commune, de sa sensibilité ainsi que des attentes citoyennes autour de celui-ci, peut-on connaître à quelle fréquence et de quelle façon la Municipalité entend informer le CC sur son avancement et sur les principales décisions qui en découlent ?*

Avec mes remerciements par avance à la Municipalité pour l'attention qu'elle voudra bien porter à cette interpellation et les réponses écrites qu'elle voudra bien y apporter.

Corseaux le 20 mars 2023

Serge Luzio, conseiller communal



C. Kunsch



Corseaux, le 18 mars 2023
Nathalie Fonjallaz

